Injonction de payer suite litige pro

Par pushk71

Bonjour,

Je suis pro, j'ai sous-traité un travail et le sous traitant n'a pas rempli le job, il a quitté les 3 chantiers sans les terminer. je passes les divers échanges entre nos entreprises... J'ai du faire terminer les 3 chantiers par une autre entreprise en prévenant le sous-traitant.

Le sous-traita m'a fait une sommation de payer que nous avons opposé avec mon avocate en expliquant bien que j'ai payé 250? au lieu de 1000? vu l'abandon de fin de chantier et ce qu'il restait à faire.

Celui-ci vient de ma faire une injonction de payer. Ce que je ne comprends pas c'est que le montant de l'IP correspond en tout lieu à celui de la sommation de payé précédente et qu'a priori il aurait caché le fait que nous avions bien argumenté notre position et qu'il a perçu déjà 250?...

Donc un juge condamne au petit bonheur la chance ?

PS: j'ai un devis de mon avocate de 1200? pour un litige de 700?...

Merci pour vos réponses et conseils